

# CHARTRE DE LA COMMUNE NOUVELLE ÉVRY-COURCOURONNES



# CHARTRE DE LA COMMUNE NOUVELLE ÉVRY-COURCOURONNES

*Créer la commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes :  
une décision politique et stratégique assumée.*

En janvier 2018, les maires d'Évry et de Courcouronnes ont pris leur courage « à quatre mains » et annoncé leur volonté commune d'engager un processus de rapprochement entre les deux villes devant conduire à la création d'une commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il fallait du courage politique pour proposer cette vision stratégique, se placer à la hauteur des enjeux du territoire pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Nos deux villes sont à la croisée des chemins. Beaucoup a déjà été fait pour améliorer concrètement la vie des habitants, beaucoup reste encore à faire. Mais aujourd'hui, le contexte a changé en Ile-de-France. Il est de la responsabilité des élus locaux, pour éviter le décrochage, de mesurer la nécessité, pour peser plus fort demain, de renforcer le poids de nos communes.

## **En créant une ville de 70 000 habitants, nous serons plus forts ensemble.**

La volonté de rapprochement entre les deux villes est aussi liée à la volonté de disposer d'un service public sobre et efficace : face à la baisse des dotations aux collectivités et notre refus de faire augmenter les impôts des populations déjà fragiles, il faut pouvoir faire autant voire plus avec moins.

Regrouper les deux villes, c'est assurer la continuité et l'efficacité des services publics. C'est aussi offrir à tous un accès plus large, plus diversifié aux structures de proximité, qu'elles soient culturelles, sportives, etc. C'est enfin travailler ensemble à la qualité de vie concrète des habitants : logement, écoles, commerces, santé, sécurité, ...

Ce processus, que nous croyons nécessaire pour le développement de nos communes, doit se construire pour et par les habitants. C'est pourquoi il s'est appuyé sur une concertation large dans les deux villes pour permettre aux habitants de donner leur avis, de **construire avec l'ensemble des élus la ville de demain.**

Au plan juridique, la création d'une commune nouvelle ne pouvait se faire au même moment que le renouvellement de mandat, c'est-à-dire en mars 2020. Il a donc fallu définir un mode de fonctionnement pour l'année 2019 qui permette le rapprochement des équipes, sans remettre en cause la légitimité du scrutin de mars 2014. L'année 2019 sera donc une année de transition. Administrativement, elle encouragera les mutualisations des bonnes pratiques et des compétences. Au plan politique, elle permettra aux 77 élus municipaux de continuer à travailler à l'échelle de leur commune, tout en siégeant au sein d'un seul conseil municipal, celui d'Évry-Courcouronnes.

**Chaque élu municipal d'Évry et de Courcouronnes assumera ainsi son mandat jusqu'en mars 2020 ; nous le devons au respect de la démocratie. Il en va également de notre responsabilité de proposer à l'échelle du territoire une offre politique nouvelle, éloignée des clivages anciens.**

## **1. Un territoire unique, emblématique du développement de la banlieue parisienne**

Évry et Courcouronnes bénéficient d'atouts majeurs qui en font un territoire à part :

- une diversité culturelle avec des équipements structurants du territoire francilien : une scène nationale, les Arènes de l'Agora seul zénith d'Ile-de-France, le Conservatoire à Rayonnement Départemental, un puissant réseau de médiathèques, ...
- une diversité culturelle : la seule cathédrale française construite au XX<sup>e</sup> siècle, une pagode inaugurée par le Dalai-Lama, une des plus grandes mosquées d'Europe, ...
- une diversité urbanistique faisant valoir tant sa modernité que sa dimension patrimoniale, plusieurs quartiers ou édifices bénéficiant d'ores et déjà du label « patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle ».

Ces villes, dont la population est une des plus jeunes de France, bénéficient d'un haut potentiel de développement. Elles concentrent aussi en leur sein des difficultés sociales et doivent faire face à des enjeux de mixité. À leurs têtes se sont succédés des édiles dont l'objectif fut conjoint et similaire, quelle que soit leur appartenance partisane : permettre à leurs habitants de vivre décemment, en sécurité, tout en bénéficiant d'un cadre de vie agréable, garant de l'épanouissement de chacun.

## **2. Deux Villes symboles d'une France républicaine qui se bat**

Évry-Courcouronnes, ce sont des acteurs locaux, associatifs, bénévoles, engagés aux côtés des talents de ce territoire mais aussi des plus fragiles.

Ce sont des élus qui ont demandé sans discontinuer à l'État de réaffirmer sa présence partout, nécessaire pour consolider le pacte républicain au cœur de chaque quartier.

Ce sont aussi des collectivités (Région, Département, Intercommunalité) qui au travers de politiques publiques innovantes, ont participé à l'attractivité du territoire, à son développement, ainsi qu'à la lutte sans relâche contre les inégalités. Au-delà des utopies urbanistiques des années 60-70, ce sont des millions d'euros investis par l'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine pour reconstruire des lieux de vie et de rencontres à la hauteur des défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Contre les risques de repli identitaire, enfin, la force de ces deux Villes est de se battre chaque jour à leur échelle, pour la reconnaissance d'une France diverse mais une et indivisible.

## **3. Construire un « nouveau modèle communal »**

Au cours de ces dernières années, le regard porté sur les communes a profondément changé. Elles interviennent elles-mêmes dans un contexte très différent de ce qu'il fut il y a encore vingt ans.

Si les maires continuent d'être les premiers interlocuteurs du quotidien pour les habitants, les contraintes qui se présentent à eux sont accrues.

Complexité des projets, contraction des ressources financières, demande sociale croissante sont des défis qui sont posés à leurs équipes et à eux-mêmes.

Cela est particulièrement vrai dans un territoire comme le nôtre : certes, il a retrouvé la capacité à maîtriser son destin avec la fin de l'Opération d'Intérêt National qui a exercé sa tutelle sur la création et le développement de la Ville Nouvelle, mais il a également subi les effets de la ségrégation territoriale, du déclassement et de la paupérisation de certaines franges de la population.

Le mouvement de création des communes nouvelles en France, vigoureux depuis au moins trois ans, fournit, par sa souplesse notamment, les ressorts pour inventer un « nouveau modèle communal ». C'est celui qui doit permettre de peser davantage dans les choix stratégiques des autres échelons d'administration, c'est celui qui doit permettre de créer une dynamique vertueuse au service du développement du territoire, faire la fierté de ses habitants.

#### **4. Un processus d'harmonisation progressif**

La construction de la commune nouvelle, si elle traduit une convergence d'objectifs stratégiques, une volonté de s'unir pour peser davantage, une intégration forte, doit pour autant s'inscrire dans un processus continu de maturation du point de vue des politiques publiques déployées sur le territoire.

Comme cela a été inlassablement réaffirmé dans le cadre des concertations, la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 n'entraînera pas d'elle-même l'harmonisation de toutes les actions et dispositifs sur le territoire de la commune nouvelle.

Au cours de l'année 2018, beaucoup a été fait pour favoriser le plus grand nombre de rapprochements possibles dans de nombreux domaines. Ce travail devra se poursuivre et se traduira par une harmonisation progressive des dispositifs locaux. Certains d'entre eux pourront donc parfaitement continuer à être territorialisés au cours des prochains mois.

C'est un gage supplémentaire donné aux habitants que la commune nouvelle ne viendra pas bouleverser leur quotidien et les habitudes qu'ils peuvent avoir dans leur ville.

# 1. ÉVRY-COURCOURONNES : L'ÉMERGENCE ATTENDUE D'UN NOUVEAU MODÈLE COMMUNAL

Dans les usages de ses habitants, de par l'organisation administrative des deux communes en cours de mutualisation, mais aussi au regard du projet politique que conduisent les deux édiles depuis leur élection, il existe d'ores et déjà une évidence, un sens et un socle communs qui dépassent depuis de nombreuses années les logiques infra-communales.

Impliqués et porteurs d'une ambition, les différents acteurs locaux ont pris part à une large concertation destinée à définir collectivement, dans un processus itératif, les modalités concrètes de mise en place de la commune nouvelle. L'enjeu était hautement symbolique : il s'agissait d'imaginer ensemble un projet crédible, utile et efficace pour en faire un levier puissant au service des habitants.

Les attentes de ces différents acteurs étaient fortes dans un territoire où l'action publique a un sens, où la correction des inégalités est un souci permanent. Agents du service public, habitant, acteurs économiques ou associatifs ont ainsi pu, lors de réunions publiques, au cours d'événements populaires organisés au printemps et à l'été 2018, faire entendre leur voix pour imaginer un nouveau destin commun.

Ce recueil d'idées et de propositions a nourri un projet qui prendra forme dès janvier 2019 : dans la continuité de dynamiques positives convergentes mais aussi à l'origine d'innovations dans de nombreux secteurs, particulièrement les services publics et la proximité, il recense les priorités des forces vives du territoire, et incarne l'ambition d'un nouveau modèle communal imaginé par et pour les habitants.

## 1. Évry-Courcouronnes : l'évidence d'une commune nouvelle

Séparées par des frontières communales souvent considérées comme artificielles, Évry et Courcouronnes sont deux villes jumelles, au sein desquelles les habitants des deux villes évoluent de façon fluide et indistincte. Adhérents à un club de sport, étudiants en classe préparatoire aux écoles d'art, usagers des services publics, Courcouronnais et Évryens vivent, travaillent, consomment, consultent un praticien en dehors de tout réflexe « infra-communal ».

**Évry-Courcouronnes est déjà une réalité.** Cette réalité doit désormais s'incarner dans une organisation administrative nouvelle. Dans un contexte politique et institutionnel en profonde mutation, le moment est historique : 50 ans après la création « descendante » de la Ville Nouvelle d'Évry, il s'agit d'impulser une dynamique ascendante, celle de la prise en main par l'échelon local de son destin.

Symbole de cette réappropriation, la création de la commune nouvelle est aussi l'expression d'une ambition forte portée par des élus locaux dont la responsabilité est majeure : garantir, au-delà des conservatismes et sectarismes partisans, la défense d'un territoire et de ses habitants.

## 2. Un pôle communal plus puissant au sein d'une intercommunalité élargie et renforcée

Après cinq décennies de développement en parallèle, les deux communes doivent préserver leurs atouts et poursuivre un développement équilibré, tout en intégrant la nécessité de peser plus fort vis-à-vis de leurs interlocuteurs que sont l'État, la Région, le Département et l'Agglomération.

Face à la réorganisation institutionnelle de l'Île-de-France, à l'essor de la Métropole du Grand Paris, au renforcement des intercommunalités de grande couronne, le risque d'un décrochage pour les communes moyennes est réel, ses conséquences dangereuses sur une population fragile et qui compte plus que jamais sur la puissance publique.

Forte de ses 24 communes et de ses 350 000 habitants, l'agglomération Grand Paris Sud, Seine-Essonne-Sénart, créée en janvier 2016, a vocation à porter toujours plus haut les couleurs de ce territoire à cheval entre l'Essonne et la Seine et Marne, à défendre son attractivité et à poursuivre son développement.

Ce renforcement ne doit pas être considéré comme concurrent de celui des villes mais au contraire constituer un véritable moteur pour elles.

Le périmètre intercommunal ainsi agrandi, dont les compétences ont vocation à s'étendre, impose irrémédiablement un renforcement de ses deux pôles de développement : Sénart et Évry. Car, tout comme il ne peut y avoir Grand Paris sans grande couronne, **le renforcement des intercommunalités doit s'accompagner irrémédiablement de la consolidation de l'échelon communal.**

La taille critique d'Évry-Courcouronnes, avec ses 70 000 habitants, doit permettre, à très court terme, de conforter ce chef-lieu incontesté du département de l'Essonne et de réaffirmer les fonctions de centralité nécessaires au développement économique et à la compétitivité du territoire.

Créer la commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes, c'est prendre place au 18<sup>e</sup> rang des communes les plus peuplées d'Île-de-France, c'est constituer la troisième plus grande commune nouvelle de France et par conséquent peser davantage dans ce paysage institutionnel en mouvement.

## 3. Une identité partagée fondée sur des spécificités à valoriser, l'acquis d'actions communes, de mêmes défis à relever

Évry et Courcouronnes, ce sont deux identités communales et des spécificités qui ne doivent pas être gommées. Les deux villes se sont en effet construites autour de quartiers symboliques à l'identité forte, revendiquée par les habitants. Si le « sentiment d'appartenance au quartier » peut être particulièrement valorisé par les Évryens et les Courcouronnais, les marqueurs urbanistiques et donc leurs effets sur les modes de vie sont très symétriques : des villages de Courcouronnes et d'Évry aux quartiers du Canal à Courcouronnes et aux Pyramides à Évry, en passant par le centre urbain d'Évry bientôt relié par le Tram 12 express au Bois Briard à Courcouronnes.

Ces identités et singularités revendiquées ne se contredisent ni ne se cannibalisent. Elles participent d'une dynamique générale de valorisation d'un territoire mixte, riche de sa diversité associative, culturelle, urbanistique... Elle est un atout certain pour l'affirmation future d'un sentiment d'appartenance plus large à une nouvelle communauté de destin.

A 26 km de Paris, Évry et Courcouronnes sont deux communes voisines de la grande couronne parisienne, constituant un des deux pôles majeurs de l'agglomération Grand Paris Sud (24 communes, 350 000 habitants), à cheval entre l'Essonne et la Seine et Marne.

L'histoire de ces deux villes est intimement liée.

Évry et Courcouronnes, ce sont d'abord deux villages entourés de champs. En 1965, l'État en créant la ville nouvelle d'Évry, bouleverse les équilibres territoriaux du département et change la dimension des deux villes, qui connaissent alors un essor démographique inédit.

Ce développement irrigue les deux villes et impose une organisation administrative nouvelle. Évry, devenue chef-lieu du département, est aujourd'hui la commune la plus peuplée de l'Essonne avec près de 55 000 habitants.

Aux côtés de Courcouronnes, forte de ses 15 000 habitants, ce territoire constitue désormais un pôle économique, éducatif et de recherche unique, hébergeant des fleurons de l'excellence française que sont Arianespace, Genopole, l'AFM Téléthon, mais aussi de grandes entreprises comme Accor, Carrefour, Safran, UPS, ... et de prestigieux établissements d'enseignement supérieur (ENSIIE, Institut Mines Telecom Business School, Telecom Sud Paris, ...).

Plus encore, entre Courcouronnes et Évry, les convergences sont nombreuses en termes de politiques publiques : éducation, jeunesse, solidarités, animation de la vie sociale, ...

La dimension éducative constitue une des priorités des deux Villes et les actions qu'elles mettent en œuvre – programme de réussite éducative, dispositif alternative suspension, soutien aux actions en matière de parentalité – présentent de nombreux points communs.

En matière de politique de la ville, les pratiques sont là aussi très proches. Dans le cadre de l'agglomération, pilote du contrat de ville intercommunal, les approches sont convergentes dans la mise en œuvre des projets et le travail mené avec les associations du territoire.

Il en est de même sur les questions de santé : dans le cadre du contrat local de santé intercommunal conclu entre les deux villes, des actions de prévention mais aussi de développement de l'accès aux soins sont menées par les équipes mutualisées. L'ouverture récente de la maison de santé pluridisciplinaire à Courcouronnes, le projet de maison de la santé à Évry sont des illustrations de ces orientations communes.

Le sport, la culture, la vie associative, l'animation de la vie des quartiers, notamment au travers des centres sociaux, sont d'autres thématiques qui créent de naturelles convergences.

Ces pratiques se sont encore renforcées au cours de ces dernières années :

- dans le cadre de l'intercommunalité, avec les chantiers de mutualisation conduits récemment : instruction des droits des sols, documentation/archives, video-protection, ...
- de façon plus bilatérale, en matière de sécurité et de santé, par exemple.

Là encore, c'est cette logique qu'il s'agit de poursuivre et d'amplifier, pour un service public plus efficace, plus sobre aussi, au service des habitants des deux villes.

Enfin, c'est une vision républicaine et progressiste qui doit être portée dans un territoire comme le nôtre.

Menacé de fractures, dont certaines s'accroissent sous nos yeux, convoité par les tenants de visions plus sectaires ou communautaires, vulnérable aux risques de la ségrégation, de la paupérisation, du déclassement, le territoire mérite d'être porté par un projet de réussite collective et individuelle, de protection, d'émancipation, d'attractivité et de solidarité.

#### **4. Des habitants en attente d'un nouveau dessein commun, attachés au service public, à la proximité et associés aux projets**

Annoncé en début d'année par les deux maires dans le cadre des cérémonies de vœux aux habitants, le projet de création de la commune nouvelle a depuis fait l'objet d'une démarche approfondie de concertation auprès des habitants et forces vives des deux villes.

Ce sont d'abord plusieurs dizaines de rencontres qui ont été organisées dans les lieux publics (marchés, gare, ...) ou à l'occasion d'évènements (Festiville, Fête de la musique, fêtes des parcs, ...), afin de recueillir leurs avis et leurs questionnements.

C'est aussi une série de quatre réunions publiques qui se sont tenues dans les deux villes les 30 mai, 4, 12 et 14 juin 2018.

Enfin, ce sont plusieurs rencontres thématiques avec des acteurs de la vie locale qui se sont tenues afin d'aborder le projet de création de la commune nouvelle :

- avec l'association Évry Village
- avec les acteurs du monde sportif rassemblés dans le conseil du sport d'Évry
- avec les seniors dans le cadre d'une rencontre avec l'Union des retraités d'Évry, en présence de Jacques Guyard
- avec les associations courcouronnaises
- lors de la Fête des Voisins
- avec le Comité des Sages de Courcouronnes
- avec la jeunesse dans le cadre d'une rencontre organisée au sein de la Fabrik

La délibération portant demande de création de la commune nouvelle ne met naturellement pas un terme à ces concertations. Elles devront se poursuivre.

Les Conseils Citoyens de Quartier, les conseils mis en place dans le cadre du contrat de Ville, les conseils des sages, Conseils municipaux d'enfants, le Conseil des jeunes sont autant d'instances qui auront à être renforcées dans leur rôle de participation et de proposition.



Bâtie à partir d'une très large consultation des habitants et construite pour apporter des services publics locaux plus forts à leur bénéfice, la participation des habitants à la vie locale et à l'élaboration des projets doit ainsi être un des piliers du fonctionnement de la commune nouvelle. Cette pratique doit trouver ses prolongements avec le développement du budget participatif tel qu'il vient d'être lancé à Évry.

L'un des enseignements de cette concertation réside dans le très fort attachement manifesté par les habitants pour le service public et la proximité.

À cet égard, il est affirmé avec force que l'objectif de la création de la commune nouvelle n'est pas de favoriser l'appauvrissement du réseau des services publics présent sur le territoire, bien au contraire. Il n'est pas davantage d'éloigner les habitants des services publics qui leur sont utiles au quotidien.

La commune nouvelle comptera ainsi demain cinq mairies annexes, au sein desquelles la nature des prestations délivrées sera progressivement adaptée pour renforcer cette proximité attendue par les usagers.

À ce titre, les équipements de quartier ont un rôle éminent à jouer, en tant que « postes avancés d'un service public de proximité ».

Autant qu'il sera possible, la possibilité d'effectuer ses démarches en proximité – logement, quotient familial, démarches administratives – sera développée au cours des prochains mois.

En matière de réponses à l'habitant et de traitement des signalements, une organisation simplifiée et unifiée sera mise en place dès le début de l'année 2019.

Il en sera de même en matière d'accueil téléphonique ou de réponse aux courriers, de sorte que les habitants ne ressentent aucune rupture dans le traitement de leurs demandes.

En matière d'adressage, les habitudes des habitants des deux villes ne seront en rien bouleversées. Si des modifications de libellés seront à prendre en compte dans le cadre de la commune nouvelle, c'est une adaptation très progressive qui se mettra en œuvre, dans le cadre d'un travail très étroit mené avec les services de La Poste. Cela est aussi l'occasion de maintenir les exigences exprimées par les villes quant à la qualité du service postal et au renforcement de l'offre postale sur le territoire.

Quelques voies des deux villes portent des noms identiques ou dont la consonance est très proche. Afin d'améliorer la géolocalisation sur le territoire de la commune nouvelle, mais aussi faciliter le travail des services de protection civile, de sécurité et de secours, des évolutions à la marge seront effectuées en renommant quelques-unes de ces voies.

D'autres améliorations seront apportées au fil du temps. Quoi qu'il en soit, l'engagement est pris que les coûts induits par ces changements pour les foyers concernés soient pris en charge par les collectivités.

## **5. Un projet par et pour les personnels des deux collectivités**

Dans le cadre de la démarche de concertation, les Maires ont souhaité que les personnels des deux collectivités et leurs représentants soient les premiers à être consultés.

Dès le mois d'avril 2018, plus de 700 agents des deux Villes ont été amenés à proposer leurs contributions à l'élaboration du projet de la commune nouvelle.

La très forte mobilisation constatée à cette occasion a traduit d'une part un très fort attachement des personnels des deux villes à leur territoire, d'autre part un fort intérêt pour le projet de création de la commune nouvelle.

À la date de création de la commune nouvelle, les personnels de la ville d'Évry et de la ville de Courcouronnes seront automatiquement transférés à un employeur unique, la commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes, et placés sous l'autorité du Maire de la commune nouvelle. Les personnels conserveront leur situation en termes de statut et de rémunération.

Sans attendre la création de la commune nouvelle, un organigramme général des services de la commune nouvelle a été établi et présenté aux personnels et à leurs représentants.

Il permet de disposer d'un encadrement unifié entre les deux administrations et de conduire de façon progressive les rapprochements nécessaires tant en matière d'organisation des services que de politiques publiques.

Les élus de la commune nouvelle souhaitent entretenir un dialogue syndical digne et vivant, respectueux de l'exercice des droits syndicaux.

En effet, la création de la commune nouvelle aura cependant pour effet de mettre un terme au mandat des représentants du personnel élus dans le cadre des élections professionnelles du 6 décembre 2018. Dans l'attente de la convocation de nouvelles élections professionnelles par le Maire de la commune nouvelle, l'administration s'appuiera sur les résultats des dernières élections pour organiser le dialogue social avec les organisations syndicales, au travers d'un « comité technique de préfiguration ».

Cette instance, au sein de laquelle sera maintenu le paritarisme, sera appelée à émettre des avis en amont des délibérations du conseil de la commune nouvelle relevant du champ des ressources humaines.

La création de la commune nouvelle implique de procéder à l'harmonisation progressive de dispositifs et de pratiques en matière de ressources humaines.

Un état des lieux a permis dans un premier temps de dresser la liste des sujets nécessitant cette harmonisation. Cet état des lieux et les pistes de travail qui y sont associées ont fait l'objet d'une présentation au sein des comités techniques des deux villes. Ils ont également été présentés à l'ensemble des agents des deux villes au cours de rencontres organisées au mois de juin 2018.

Pour les sujets qui peuvent faire l'objet d'une harmonisation immédiate, celle-ci interviendra dans les meilleurs délais suivant la création de la commune nouvelle après délibération du conseil de la commune nouvelle lorsque cela est nécessaire.

Pour les sujets dont l'harmonisation nécessitera une réflexion plus approfondie, les représentants du personnel et les personnels ont été saisis d'une proposition de calendrier qui engagera la collectivité quant à la mobilisation des moyens permettant d'atteindre les objectifs fixés.

La collectivité s'attachera à inscrire l'harmonisation de ces dispositifs et pratiques dans un délai raisonnable, permettant d'associer les personnels et leurs représentants à la construction des solutions les plus adaptées.

La création de la commune nouvelle comporte en elle-même des enjeux forts pour :

- développer la culture interne de la collectivité, favoriser la cohésion et renforcer le sentiment d'appartenance ;
- améliorer les processus et accroître la professionnalisation de l'organisation dans tous ses domaines ;
- accompagner les agents et les cadres dans l'affirmation de leur rôle au service d'un projet commun qui tient compte de leurs trajectoires individuelles.

Qu'il s'agisse de l'harmonisation des dispositifs Ressources Humaines, qui devra pouvoir bénéficier à toutes et tous, ou qu'il s'agisse de la construction d'un projet commun et fédérateur, la commune nouvelle en appellera à la contribution de tous les personnels.

## 2. ÉVRY-COURCOURONNES : AU CŒUR DE LA RÉPUBLIQUE ET ANCRÉE DANS LA DYNAMIQUE MÉTROPOLITAINE DU GRAND PARIS

Tournée vers le service aux habitants, attentive à leurs demandes et à leurs besoins, la commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes doit également relever un double défi :

- le défi de l'attractivité, dans toutes ses dimensions : attractivité sociale, mais aussi attractivité urbaine, scientifique, de formation ;
- le défi de la solidarité : la sécurité, l'éducation, la proximité, l'accès à la santé, l'amélioration du pouvoir d'achat sont des attentes majeures de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Elles fondent plus encore la motivation qui est la nôtre de porter ce projet, au bénéfice du territoire et de ses habitants.

La création de la commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes, c'est la volonté de créer une commune plus forte dans une intercommunalité elle-même plus forte.

C'est aussi l'objectif d'un service public plus fort au service des habitants.

Cela doit s'incarner dès à présent dans des éléments concrets, tangibles, perceptibles pour la population. Il importe donc de mettre en avant ce que la création de la commune nouvelle permet de proposer aux habitants sur des questions qui les concernent au premier chef parce qu'elles sont au cœur de leurs préoccupations.

Au-delà des justifications apportées par l'histoire de nos deux villes, au-delà des nécessités que crée l'évolution du paysage institutionnel de la France et de la région Ile-de-France, la création de la commune nouvelle emporte des déclinaisons concrètes.

Cela induit également que la gouvernance opérationnelle de la commune nouvelle devra fonder sur les principes suivants :

- Le respect des identités locales
- La collégialité et le dialogue
- La subsidiarité et la proximité

### 1. Un projet républicain assumé : des priorités claires pour répondre aux défis

#### 1.1. Éducation : un projet éducatif de territoire renforcé au service de la réussite de chacun

Le projet de création d'une commune nouvelle représente une opportunité à saisir pour une déclinaison ambitieuse et renouvelée d'un grand projet éducatif de territoire.

Les communes d'Évry et de Courcouronnes jouissent en la matière d'un potentiel élevé, favorable à un développement urbain intégrateur et durable, grâce à un essor économique rapide, des entreprises à rayonnement mondial, des solutions éducatives innovantes et une diversité des cultures et des origines de ceux qui y vivent.

Les deux Villes consacrent une part très importante de leur budget à l'Éducation. Au-delà de l'accompagnement au quotidien des enfants, elles développent de multiples projets : dispositif de Réussite Éducative, Alternative suspension, déploiement du numérique, soutien à la Parentalité, en sont quelques illustrations particulièrement emblématiques.

Le déploiement du dispositif Alternative suspension au sein des deux villes, tout comme les « Journées de la Réussite Éducative et de la Persévérance Scolaire » initiées en 2012 et converties en « Semaine Nationale de la persévérance scolaire » par l'Éducation Nationale en 2015, attestent d'une dynamique locale novatrice et font potentiellement d'Évry et de Courcouronnes les locomotives principales d'une agglomération à 24 communes sensibilisée aux questions éducatives.

L'action des Villes est en particulier extrêmement forte en matière d'accompagnement des projets des écoles : par des moyens financiers, mais aussi par une disponibilité constante des élus et des services municipaux dans la mise en œuvre de ces projets.

C'est également un fort soutien apporté aux enfants les plus fragiles, qu'il s'agisse :

- du déploiement des programmes de réussite éducative dans chacune des villes
- du soutien à l'accueil des enfants porteurs de handicap.

Dans ces deux domaines, les deux villes assument pleinement leurs responsabilités et sont présentes auprès des enseignants, des élèves et des parents.

La commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes comptera à sa création 4 lycées publics, 6 collèges, 55 écoles, 9 000 élèves (dont 650 suivis au titre des dispositifs de réussite éducative), 42 sites périscolaires, 15 accueils de loisirs. S'y ajoute un campus universitaire désormais intégré à Paris-Saclay et plusieurs grandes écoles de renom.

Une grande diversité de structures d'accueil de la Petite Enfance est offerte aux habitants - crèches familiales, Relais Assistants Maternels, crèches collectives, structures associatives - pour l'épanouissement de leurs enfants et l'apprentissage du lien social. Ces structures proposent déjà des fonctionnements très proches entre les deux villes et développent une approche pédagogique centrée sur le bien-être des enfants, le soutien à la fonction parentale et la valorisation des professionnels de la Petite Enfance dans leur rôle d'éducateur.

C'est au regard de la dynamique territoriale initiée par le projet de création d'une commune nouvelle, que l'État a proposé aux Maires des deux Villes d'engager l'élaboration d'un grand projet éducatif, et de l'inscrire dans un processus d'adhésion au réseau « villes apprenantes » qui regroupe des municipalités des États membres de l'UNESCO.

L'UNESCO définit ainsi la « ville apprenante » comme étant celle qui :

- mobilise efficacement ses ressources dans tous les secteurs afin de promouvoir un apprentissage inclusif de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur;
- promeut l'apprentissage au sein des familles et des communautés ;
- facilite l'apprentissage pour l'emploi et au travail ;
- étend l'usage des techniques modernes d'apprentissage ;
- renforce la qualité et l'excellence dans l'apprentissage ;
- favorise une culture de l'apprentissage tout au long de la vie.

Engager Évry et Courcouronnes dans une démarche de « ville apprenante » doit permettre de soutenir l'attractivité du territoire, et dans le cadre d'un projet éducatif de territoire, viser à ce que chacun atteigne son niveau d'excellence.

Le développement d'une offre d'enseignement d'envergure internationale, avec le soutien de l'Éducation Nationale, et de tous les organismes participant à la formation tout au long de la vie sera un axe fort de ce projet.

Très concrètement, une première mesure est engagée dès cette rentrée, à travers la mise en place dans 4 écoles (2 à Évry et 2 à Courcouronnes), d'un cursus bilingue français-anglais, qui propose aux élèves un enseignement dans ces deux langues, à parité horaire.

Par ailleurs, en préfiguration du déploiement d'un cursus d'enseignement chinois sur le territoire, des modules de découverte de la langue chinoise sont également mis en oeuvre dans des écoles des deux villes.

Dans le même esprit, la Ville d'Évry a déployé depuis près de quatre ans des outils numériques innovants au sein des écoles de son ressort, avec le soutien de l'Éducation Nationale.

S'agissant de l'introduction du numérique comme nouvel outil pédagogique dans les écoles, Évry et Courcouronnes ont significativement avancé ces dernières années, avec le soutien de l'Éducation Nationale, en déployant des tablettes, des tableaux numériques interactifs et en favorisant l'équipement numérique des classes.

Il conviendra, dans le cadre de la commune nouvelle, d'harmoniser le rythme et les choix technologiques en approfondissant la concertation avec la communauté éducative sur ce sujet majeur pour les prochaines années.

Enfin, les deux villes convergent déjà pour finaliser la conclusion d'un « Plan Mercredi » avec le Ministère de l'Éducation Nationale et tous les acteurs souhaitant s'y engager. Conforté à l'occasion de la visite sur le territoire du Ministre de l'Éducation Nationale, cet engagement prendra forme avant la fin de l'année.

Ce travail permettra de poursuivre le rapprochement engagé au début de l'année dans le cadre de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires. Sur la forme comme sur le fond, les deux villes ont mené en la matière une concertation et une réflexion très proches, qui les ont conduites en cette rentrée 2018-2019 à revenir aux quatre journées de classe dans leurs écoles respectives.

Les horaires adoptés sont désormais similaires entre les deux villes, même si la Ville d'Évry a tenu à conserver une pause méridienne de 2h15 contre 2h à Courcouronnes, en particulier pour préserver des conditions d'accueil des enfants satisfaisantes pendant le temps du repas. Il y aura donc sur ce point un sujet d'harmonisation sur lequel la commune nouvelle devra continuer à travailler en lien avec les représentants de la communauté éducative.

Autre sujet d'harmonisation qui nécessitera un travail fin avec la communauté éducative, celui des classes découverte qui sont proposées à Courcouronnes, où le dispositif a été réaménagé ces dernières années

Une même démarche de travail est enfin engagée en vue de l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales : elle permettra de décliner notre action commune en matière de parentalité, de jeunesse, d'accueil de la petite enfance, mais aussi en matière d'inclusion numérique puisqu'il s'agit là d'une thématique sur laquelle la CAF, notamment dans le cadre de la COG 2018-2022 (Convention d'Objectifs Globale) conclue avec l'État, compte développer ses actions et son soutien aux acteurs locaux.

## 1.2. Favoriser l'épanouissement et la réussite de la jeunesse

La jeunesse est le cœur battant de la commune nouvelle Évry-Courcouronnes. Elle est à la fois porteuse d'espoirs, et aussi d'exigences vis-à-vis de la puissance publique.

Les maires d'Évry et de Courcouronnes entendent poursuivre le travail partenarial déjà engagé avec ce public, en le responsabilisant et en lui offrant les moyens de s'épanouir, d'exercer ses talents et de réussir dans de nombreux domaines.

À cette fin, la commune nouvelle bénéficiera d'outils précieux qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité.

Les espaces Pierre-Nicolas et Michel-Colucci à Courcouronnes jouent également un rôle essentiel auprès des jeunes.

Pilier de la politique jeunesse à Évry, la Fabrik' à Talents élargira dès 2019 le périmètre de ses interventions.

La Fabrik', c'est d'abord un lieu qui fédère le réseau partenarial jeune, qui rend visible et valorise les actions jeunesse portées directement par les jeunes ou développées par les acteurs du territoire.

Elle incarne une nouvelle approche de l'accompagnement de la jeunesse et des actions menées en sa direction, pour aller au-delà de la logique de dispositifs et être en capacité de parler et de s'adresser à tous.

La Fabrik' est un lieu dédié aux usages mixtes, qui réunit en son sein un réseau d'acteurs intervenant dans le secteur de la jeunesse :

- un lieu de vie, de passage et d'échanges pour les jeunes et entre les jeunes;
- un lieu de bienveillance pour la jeunesse et d'accompagnement de jeunes dès lors qu'ils sont engagés et volontaires dans leurs projets, dans un rapport d'exigence réciproque;
- un lieu de filtrage, de traitement et/ou d'orientation de l'ensemble des problématiques vécues par la jeunesse (recherche de stage, mobilité, création d'associations, entrepreneuriat,...);
- enfin, un lieu de valorisation de l'engagement de la jeunesse du territoire, aussi bien dans des projets menés avec les établissements scolaires que dans la réussite d'un projet personnel ou professionnel, dans lequel s'inscrit par exemple le dispositif Service civique.

La Fabrik' est le lieu de vie du Conseil des Jeunes sur lequel ses membres s'appuient pour le suivi et l'animation de leurs projets. C'est le second Bureau d'Information Jeunesse du département et identifié comme tel par le Réseau Jeunesse au niveau régional puisque labellisé BIJ depuis début 2017. C'est aussi un lieu ressource pour les acteurs du territoire qui utilisent la Fabrik' pour mener à bien leurs actions (jury ADIE, assemblée générale d'associations jeunes, afterworks, formation des volontaires du service civique, formations diverses,...).

C'est un espace numérique multimédia utilisé quotidiennement par les jeunes et les partenaires, prompt à l'expérimentation et au service des projets. C'est un espace de transition entre et les services municipaux, les acteurs du territoire et les jeunes, dont certains sont éloignés ou ne connaissent pas les ressources disponibles.

C'est le lieu de la mise en place d'une bourse d'accompagnement de projets qui permet de répondre à certains besoins des jeunes de la ville. C'est enfin une structure ressource sur les dispositifs publics et les opportunités autour de la mobilité : Tremplin citoyen du Conseil Départemental, dispositif ANCV18/25 ans, chantiers de jeunes bénévoles, ...

À l'échelle de la commune nouvelle, les politiques en faveur de la jeunesse poursuivront cette nouvelle approche incarnée par la Fabrik'. Les structures dédiées à la jeunesse à Courcouronnes – l'espace Pierre-Nicolas, l'espace Michel-Colucci – apporteront à cette démarche tout leur savoir-faire et une solide expérience.

Le caractère prioritaire de la politique Jeunesse sera réaffirmé et porté par l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire. L'objectif majeur étant de renforcer la relation entre les attentes des jeunes et les services publics en répondant à leur besoin de réactivité et de clarté.

Dans un souci d'ancrage territorial et de proximité, il conviendra de soutenir les initiatives et les projets qui développent des services ou des actions en direction de la population de la commune nouvelle. Il s'agira à cette fin d'identifier et de s'appuyer sur le réseau de partenaires au sein des quartiers (maisons de quartier, sport loisirs, médiateurs sociaux, OSER...) pour orienter les jeunes vers les acteurs pertinents.

Les jeunes doivent être des acteurs identifiés dans leur quartier.

Leur place doit être réaffirmée au sein des conseils citoyens de quartier ou d'autres instances municipales permettant de leur donner plus de place et également de dynamiser plus fortement ces lieux d'échanges et de participation.

Le Conseil des Jeunes, qui comprend déjà parmi ses membres de jeunes courcouronnais, a vocation à s'élargir encore davantage à l'échelle de la commune nouvelle, permettant de soutenir des initiatives et de porter des événements dédiés à ce public, tout en étant partie prenante des choix et des orientations retenues par la municipalité les concernant.

Les questions de formation et d'emploi figurent en bonne place des priorités des jeunes. C'est pourquoi priorité doit être donnée à l'orientation, l'information et l'accompagnement des jeunes dans leur formation initiale ou dans le cadre des politiques d'insertion. À cette fin, un travail collaboratif avec les différents acteurs concernés que sont les lycées, l'université, l'IUT, les grandes écoles, la faculté des métiers, mais aussi Pôle emploi, Dynamique emploi et la récente école du numérique doit être poursuivi et consolidé.

Il s'agit à la fois de conforter les dispositifs existants (aide aux stages, valorisation de l'apprentissage, service civique, dispositif passerelle, emplois d'avenir, ...) mais aussi d'imaginer, avec les acteurs concernés, de nouveaux modes de mise en relation avec l'Éducation Nationale, les entreprises, et les acteurs de l'insertion.

Évry-Courcouronnes, c'est un campus de plus de 15 000 étudiants qui doit irriguer tout le bassin du sud francilien. C'est aussi un formidable vivier, fertile, qui doit être plus facilement mis en relation avec le tissu économique local. C'est enfin une promesse : celle de donner à chacune et chacun, quel que soit son bagage étudiant ou universitaire, quelle que soit son origine sociale ou culturelle, les moyens de trouver sa voie, d'exceller dans le domaine de son choix.

À cette fin, les conditions d'accueil et de vie de la jeunesse d'Évry et de Courcouronnes sont des enjeux primordiaux. Ainsi, la commune nouvelle doit offrir à sa jeunesse des conditions de vie épanouissantes au sein d'un campus à taille humaine, en assurant à toutes et tous un logement décent, des conditions de transports adaptées à leur rythme de vie, des loisirs variés et accessibles, des offres d'emploi, de stage et d'apprentissage en adéquation avec leur formation, à proximité de leur lieu de vie.

Dans cette optique, la plateforme web étudiants récemment mise en ligne par Grand Paris Sud en lien étroit avec la Ville d'Évry doit répondre à cette logique de centralisation de l'information et de mise en réseau des acteurs de la réussite de la jeunesse.



### **1.3. Sécurité : des moyens mutualisés pour une meilleure protection des habitants**

C'est d'une part en raison d'une pratique commune très proche entre les deux villes (partenariat depuis 1998 dans le cadre du CISP, mise en place du CSUI en 2011, ...), d'autre part au fil des échanges survenus au cours de ces derniers mois au titre du projet de création de la commune nouvelle, conscientes par ailleurs d'une forte demande de sécurité et de présence des polices municipales émise par les habitants, que les Villes d'Évry et de Courcouronnes ont décidé de mettre en commun leurs moyens humains et matériels aux fins de créer une police municipale pluri-communale.

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, cette mutualisation anticipée des moyens préfigure ce que sera demain une police municipale à l'échelle de la commune nouvelle. En favorisant le travail entre les équipes, en permettant une meilleure connaissance réciproque des problématiques posées, cette organisation est également le gage d'une coordination renforcée avec les services de l'État et en particulier avec la Police Nationale.

La mise en œuvre de la police pluri-communale a donné lieu à des délibérations conjointes des conseils municipaux en mai 2018. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les moyens des deux villes ont été regroupés pour mieux répondre aux besoins des habitants du territoire.

Cela représente un total de plus de 100 agents affectés aux missions de prévention et de sécurité qui peuvent désormais intervenir sur l'ensemble du territoire en mobilisant tous les moyens techniques à leur disposition.

Sécurité et prévention vont de pair. C'est la raison pour laquelle les deux villes développent des dispositifs de médiation sur leur territoire : les médiateurs peuvent ainsi intervenir dans les conflits de voisinage, assurer une présence apaisante aux sorties des établissements secondaires, apporter leur concours pour le bon déroulement des événements municipaux, ...

Lorsqu'un délit ou une infraction a été commise, l'accompagnement des victimes, le soutien psychologique, l'aide aux démarches administratives peut être très important.

Le point d'Accès aux Droits et le service d'aide aux victimes jouent ce rôle essentiel auprès des habitants du territoire. La grande force de ces structures réside non seulement dans leur disponibilité à l'égard de celles et ceux qui les sollicitent, mais aussi dans le fort réseau partenarial qu'elles ont su tisser avec les institutions de la justice ou avec les associations.

### **1.4. Logement, Solidarités et Santé : améliorer l'accès aux soins, développer la prévention, soutenir les plus fragiles**

Près de la moitié des habitants des villes d'Évry et de Courcouronnes résident en quartier prioritaire de la politique de la ville ; des quartiers qui sont devenus des territoires d'accueil de populations précaires très mobiles et en renouvellement constant.

Les deux municipalités ont donc mis en place une politique sociale volontariste depuis de nombreuses années afin de développer des actions en faveur des personnes en difficultés. Ce travail engagé a permis d'obtenir des résultats et d'agir au quotidien pour réduire les inégalités.

Les Villes conduisent une action générale de prévention et de développement social en liaison avec les institutions. A ce titre, elles développent différentes activités et proposent des aides aux habitants concernées dans les principaux champs suivants : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire au travers de leurs épiceries solidaires), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, soutien aux personnes en situation de handicap...

Cette politique sociale a pour principaux objectifs d'améliorer l'accès aux droits et aux services sociaux des publics les plus fragiles, de prévenir la vulnérabilité et de lutter contre l'isolement social.

Les deux Villes sont déjà engagées ensemble dans le cadre du Contrat de Ville intercommunal 2014-2020 à lutter contre les inégalités, à mettre en œuvre un développement urbain et économique qui profite aux zones prioritaires, à garantir la sécurité de tous et à contribuer au mieux vivre dans les quartiers. Les axes de travail vont de la lutte contre les inégalités face à l'emploi au bien-être dans son quartier en passant par l'aide aux associations de quartiers.

Ce contrat ancre la volonté des élus, de l'État et de tous les autres cosignataires et partenaires de renouveler leurs efforts et leurs engagements dans un pacte au bénéfice des habitants des quartiers et affirme leur détermination à faire de cette nouvelle politique de la ville un réel progrès.

L'analyse des besoins sociaux engagée dernièrement sur les deux territoires permettra d'impulser de nouvelles réponses et d'adapter les dispositifs existants. C'est ainsi que les deux villes engagent conjointement, dès cet automne et par l'intermédiaire de leurs CCAS, le déploiement d'une mutuelle communale, qui permettra à leurs habitants de disposer d'une couverture sociale à moindre coût.

La création de la commune nouvelle offre ainsi l'opportunité d'unir les forces de chaque territoire afin de développer un politique d'inclusion sociale ambitieuse qui permettra de répondre au mieux aux enjeux sociaux actuels et futurs, en lien avec les grands acteurs du secteur social, qu'il s'agisse du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales ou des très nombreuses associations qui agissent dans ces domaines. Il s'agira, du point de vue des actions et dispositifs portés notamment par les CCAS, de s'appuyer sur le meilleur de chaque Ville pour renforcer le soutien aux plus fragiles et aux personnes vulnérables.

La question du logement est également une dimension majeure de l'action des collectivités. Les deux communes ont compris depuis longtemps qu'un des enjeux majeurs du développement du territoire réside dans l'équilibre social des quartiers. Ainsi, le développement de plusieurs ZAC en construction doit permettre aux classes moyennes de venir s'installer dans ces nouvelles résidences.

En parallèle, en partenariat avec l'ANRU, les collectivités ont décidé d'agir de façon volontariste sur le peuplement en travaillant un dossier de dé-conventionnement : il s'agit de céder à un opérateur privé des logements sociaux afin de réduire la proportion d'habitat social dans un quartier et en parallèle reconstituer cette offre de logements sociaux, en totalité ou en partie, dans des ilots plutôt orientés sur des programmes d'accession à la propriété.

Une grande partie du parc social a également pu être réhabilitée dans le cadre des dossiers de renouvellement urbain et d'autres vont pouvoir l'être dans les prochaines années grâce aux programmes en cours de négociation. À cela s'ajoute toute une politique d'aide aux copropriétés dégradées qui ne parviennent pas à faire face aux travaux de gros entretien ou de rénovation de leur patrimoine. Ce dernier point sera un des enjeux majeurs des années à venir.

Dans le champ de la santé, les municipalités d'Évry et de Courcouronnes sont impliquées depuis de nombreuses années dans une politique locale de santé. Elles se sont saisies en 1999 pour Évry et 2007 pour Courcouronnes du dispositif des Ateliers Santé Ville (ASV) inscrit dans le volet santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) puis du Contrat de Ville pour mettre en place et renforcer la dynamique locale de santé.

Les deux Villes sont par ailleurs membres du Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les Villes d'Évry et de Courcouronnes avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France ont souhaité s'engager de façon volontariste dans la signature d'un nouveau Contrat Local de Santé (CLS) Intercommunal. Le CLS apparaît comme l'un des outils privilégiés pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé qui caractérisent les deux villes.

Les termes de ce nouveau contrat local de santé Évry-Courcouronnes ont été validés lors d'un comité de pilotage le 10 janvier 2018 et celui-ci a été officiellement signé en juillet dernier.

Ce deuxième contrat est marqué par un partenariat élargi à de nouveaux acteurs. Outre l'Agence Régionale de Santé, la Caisse primaire d'assurance maladie et la Préfecture qui étaient signataires du précédent contrat, le Conseil départemental, l'Éducation nationale, le Centre Hospitalier Sud Francilien et l'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart ont rejoint cette dynamique.

Les signataires confirment leur volonté de garantir pour les habitants, notamment les enfants, les jeunes, les personnes âgées, avec une attention particulière pour les personnes les plus vulnérables, un accès à une offre globale de santé.

Son élaboration et sa mise en œuvre mobilisent plus de quarante partenaires institutionnels, associatifs, hospitaliers et libéraux.

Le développement de l'offre de soins représente un enjeu majeur pour notre territoire : la pyramides des âges de nombreux praticiens conduit dans les deux Villes à un resserrement de l'offre et des facteurs plus globaux conduisent à un accès à la médecine de spécialité parfois difficile : soins dentaires, ophtalmologie, ...

Les deux Villes sont à cet égard extrêmement volontaires pour agir sur l'accroissement de l'offre de soins et ouvrent la voie : avec l'offre proposée par le centre de santé d'Évry, maintenant avec l'offre proposée au sein de la maison pluridisciplinaire de santé Simone-Veil à Courcouronnes, les Villes disposent d'un environnement favorable.

Avec leurs partenaires, en particulier l'État, mais aussi l'agglomération dans sa compétence de développement économique, des dispositions pour favoriser l'implantation de professionnels de santé ou le maintien sur le territoire de cabinets existants peuvent et doivent être prises.

Cette bataille est lancée. Elle représente un travail de longue haleine, soutenu par le développement du Centre Hospitalier Sud Francilien.

Cet établissement, déjà un des plus grands pôles de soins de la région Ile-de-France, est une chance pour le territoire et ses habitants. La qualité des soins qui y est proposée, la diversité des spécialités qui y est représentée, permet aux habitants d'un très large bassin de se soigner dans d'excellentes conditions.

Un travail plus fin encore doit se faire entre l'hôpital et la médecine de ville, entre l'hôpital et les collectivités publiques, pour mieux articuler son activité avec celles des autres acteurs. Cette démarche est d'ores et déjà engagée.

Évry-Courcouronnes, une des villes les plus jeunes de France, abrite également une population qui vieillit. Ce sont les premiers habitants de la Ville Nouvelle, les « pionniers ». Ils se sont installés avec leurs enfants dans les années 1960. Ces habitants connaissent l'histoire de cette ville et s'y sont engagés dans les domaines éducatif, culturel, social... La commune nouvelle a besoin d'eux, car ils sont notre mémoire et sont pour beaucoup engagés dans nos associations en tant que bénévoles :

- au sein de l'Université du Temps Libre (l'UTL), avec l'Université d'Évry qui a maintenant un rayonnement sur tout le département et permet à de nombreux retraités, qui n'ont pas eu la possibilité de faire des études universitaires, de continuer à apprendre ;
- au sein de l'Union des Retraités d'Évry, du Club Détente Loisirs ou de la Retraite Sportive, ce sont des centaines de séniors qui développent des activités qui souvent permettent de rompre l'isolement.

Plusieurs maisons de retraite existent tant à Évry qu'à Courcouronnes. Des logements adaptés ont également été construits dans nos deux villes. Mais la plupart des personnes âgées souhaitent vivre le plus longtemps possible chez elles. Pour leur permettre de le faire, les CCAS et les maisons de santé auront à travailler ensemble pour faire de la prévention, développer les activités pour les maintenir en forme, poursuivre avec le Conseil départemental le soutien aux services d'aide à domicile.

### **1.5. Soutenir la vie associative, accompagner les bénévoles, développer les politiques sportives et culturelles**

La vie associative est une véritable richesse de notre territoire. Qu'elles œuvrent dans les domaines du sport, de la culture, de la jeunesse, de la coopération internationale, des solidarités, de l'intergénérationnel,... les associations irriguent la vie sociale de leurs initiatives et offrent à toutes et à tous la possibilité de s'engager au service du bien commun et du vivre-ensemble.

Le rôle des centaines de bénévoles qui assurent leur bon fonctionnement doit être soutenu, valorisé et l'implication de la jeunesse dans le monde associatif doit être davantage encouragée.

Il est tout autant important de susciter l'émergence d'un réseau associatif dans plusieurs domaines de la vie sociale : la commune nouvelle entend ainsi entretenir et encourager l'existence et le développement des amicales de locataires, des associations de parents d'élèves, comme relais des politiques publiques menées en matière de gestion des patrimoines, de rénovation urbaine ou encore en matière éducative.

Conformément aux engagements pris par les deux villes d'Évry et de Courcouronnes, la commune nouvelle poursuivra le développement d'une politique active de soutien aux associations, auxquelles elle s'engage à offrir des lieux et des ressources permettant leur activité et leur développement : à cet égard, les équipements de quartier, mais également l'espace associatif du Village doivent être des lieux-ressources largement accessibles aux associations.

Au plan financier, le soutien direct aux associations représente un investissement important à l'échelle des deux Villes.

Rendez-vous incontournables de la rentrée, les Forums des associations représentent des lieux privilégiés de valorisation de leur action. Dès la rentrée 2018, des associations évrயennes étaient présentes dans les forums de la ville de Courcouronnes et des associations courcouronnaises étaient également représentées au forum des associations ainsi qu'au forum des sports évrயen. Cette démarche de rapprochement est hautement symbolique, tant elle démontre la porosité déjà existante dans les adhésions aux associations des deux villes.

Si des associations aujourd'hui présentes sur chacune des villes agissent dans des domaines similaires, la volonté des maires n'est en aucun cas de les contraindre à un rapprochement ou à une fusion. Il en va en effet de leur indépendance et de la conduite de leur projet. En revanche, grâce à son élargissement géographique, la commune nouvelle peut permettre de favoriser les rapprochements, les convergences, et le développement de certaines activités.

Dans le domaine associatif, la politique sportive occupe une place centrale dans la future commune nouvelle, la plus jeune de France, avec des priorités réaffirmées :

- Développer l'activité sportive et l'accès au sport pour tous-tes, favoriser le vivre ensemble;
- Afficher les A.P.S comme vecteurs d'éducation notamment en direction de la jeunesse;
- Inscrire la santé et le bien être au centre de l'A.P.S;
- soutenir les bénévoles, les acteurs du sport et les mobiliser dans l'animation du territoire;
- promouvoir le sport à l'échelle du territoire et de l'agglomération;
- favoriser l'accès aux équipements sportifs;
- démocratiser l'accès aux pratiques individuelles;
- proposer des expériences de loisirs collectifs.

Pour répondre à ces grandes priorités, la commune nouvelle pourra compter sur des équipements et espaces de pratique nombreux et divers :

- à Évrய, 10 gymnases et 4 stades correspondant à 55 espaces de pratiques, 8 terrains de proximité ; une base nautique, une base d'aviron, 8 courts de tennis, 1 salle dédiée pour la Gymnastique Rythmique.
- à Courcouronnes, 3 complexes sportifs, 8 terrains de proximité, 1 complexe tennistique, 1 parcours accrobranche, 1 plateforme santé, 1 espace de musculation.

La commune nouvelle pourra également s'appuyer sur un tissu associatif très riche, tant dans l'activité de loisirs que la compétition, marqué par un très fort engagement des présidents des clubs, des responsables de section et, plus largement, des bénévoles.

À Évrய, 7 105 adhérents sont répartis dans 11 clubs dont 3 structures omnisports : SCA 2000 (2 756), ASE (2 704) et EFC (1 166). À Courcouronnes, le COC compte 18 sections, 2 000 adhérents et 4 autres associations sportives composent le tissu local.

Pour dialoguer avec ces partenaires essentiels du sport et faire avancer la politique sportive, la commune nouvelle poursuivra sa démarche de concertation en proposant d'élargir à Évrய-Courcouronnes son Conseil des Sports.

La force du tissu associatif, ce sont aussi des bénévoles engagés au service d'une culture pour tous.

Avec la multiplication de dispositifs favorisant le décloisonnement des établissements culturels parisiens, Évry et Courcouronnes ont pu bénéficier de partenariats hautement qualitatifs favorisant l'accessibilité à l'art, à la culture, au beau. Ce fut le cas avec les Ateliers Nomades du Quai Branly, qui permirent à des centaines d'habitants de découvrir in situ des œuvres du célèbre musée Jacques Chirac-Quai Branly mais aussi de voir des collections inédites dédiées aux arts premiers investir leurs structures de quartier, tout ayant accès à des heures de médiation et d'échanges avec de professionnels du musée. Ce fut également le cas avec le dispositif Demos qui permit à de jeunes enfants des deux villes ne pratiquant aucun instrument de musique d'être initiés à la pratique d'un instrument, de jouer collégialement et d'assurer des représentations de la scène du théâtre de l'Agora jusqu'à la salle mythique de la Philharmonie de Paris.

Le vivier culturel local a également pu bénéficier de la naissance d'un Festival Street Art qui a mis en lumière les murs des villes d'Évry et de Courcouronnes de façon poétique et créative.

Ces interventions inédites dans l'espace public, dédiées d'abord aux habitants, ont permis de valoriser le patrimoine historique des villes tout en leur offrant une nouvelle image attractive.

C'est également dans cette perspective que s'inscrira le nouveau projet porté conjointement avec la Villette et la Société des Centres Commerciaux, afin d'inaugurer une nouvelle Micro-Folie au sein du centre commercial Évry 2. Lieu-ressource dédié à l'art, au numérique, et à la connaissance, il s'appuiera sur les initiatives locales existantes et fera la part belle à l'innovation.

### **1.6. Améliorer le pouvoir d'achat des habitants**

La création de la commune nouvelle s'inscrira dans le contexte de deux villes qui ont poursuivi au cours de ces dernières années des stratégies financières assez proches, en particulier marquées par :

- une volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment en matière de ressources humaines, donc de dégager des possibilités d'autofinancement ;
- le souci de préserver des capacités d'investissement, même si les cycles d'investissement des deux villes ne sont pas les mêmes en cette fin de mandat ;
- la maîtrise du recours à l'emprunt ;
- enfin, la volonté de contenir la pression fiscale pesant sur les ménages.

Au cours de ces dernières années, les ressources des deux collectivités n'ont cependant pas évolué de manière similaire.

En effet, la Ville de Courcouronnes a été fortement impactée par la baisse des dotations de l'État sans voir celle-ci suffisamment amortie par les effets de la péréquation, dont la Ville d'Évry a, pour sa part, bénéficié compte tenu de ses caractéristiques socio-démographiques.

Dans les deux villes, le faible dynamisme des ressources a conduit à des efforts importants de gestion, sans pour autant que soit remis en cause le service public rendu aux habitants.

En matière financière, la création de la commune nouvelle doit entraîner des effets sur quatre volets :

- **la mutualisation de moyens** : déjà développée par les deux villes au niveau de l'agglomération (instruction des droits des sols, archives et documentation, vidéo-protection, ...), comme un moyen de contenir la dépense publique. La création de la commune nouvelle ne manquera pas d'entraîner de telles économies d'échelle, indépendamment des coûts - transitoires - liés à sa création ou à l'harmonisation par le haut des politiques publiques qu'elle définira comme prioritaires;
- **le maintien et la bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement** : alors que cette disposition ne bénéficiait jusqu'alors qu'à la création de communes nouvelles d'une population inférieure à 10 000 habitants, la loi de finances pour 2018 a porté ce bénéfice au seuil de 150 000 habitants. Pour la commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes, cela devrait représenter une recette supplémentaire de l'ordre de 400 à 450 000 euros par an pour trois ans ; il s'agit bien évidemment d'un élément qui devra être intégré à la révision du contrat financier avec l'État que la commune nouvelle finalisera au cours du premier semestre 2019. De la même manière, la création de la commune nouvelle pourrait avoir des effets positifs sur les recettes de péréquation, et notamment sur la Dotation de Solidarité Urbaine ;
- **la politique d'investissement** : dégager des économies d'échelle à moyen terme, enregistrer des recettes supplémentaires, c'est se donner les moyens de constituer de nouvelles capacités d'épargne, donc d'investir davantage pour améliorer les équipements existants, mieux entretenir le patrimoine public, accompagner la dynamique des projets de renouvellement urbain et offrir de nouveaux services aux habitants. Le dynamisme du territoire implique de préparer son avenir et d'anticiper ses besoins futurs par une politique d'investissements de développement soutenue ;
- Enfin, **la fiscalité** : sur ce plan, les deux Villes partagent une même analyse des mécanismes de la fiscalité locale et de leurs effets injustes sur les habitants ; les deux Villes se félicitent de la suppression annoncée de la taxe d'habitation et des premiers effets que la réforme engagée ont pu d'ores et déjà produire au bénéfice des contribuables locaux ; pour autant, la pression fiscale demeure globalement trop forte et constitue souvent un frein à la fidélisation des couches moyennes sur notre territoire, malgré une offre résidentielle qui se diversifie progressivement. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti. En baissant le taux de la taxe foncière de deux points dès le vote du budget 2018 (de 40 à 38%), la Ville de Courcouronnes a franchi un premier pas. Pour les habitants de Courcouronnes, la diminution de la pression fiscale locale sera durablement perceptible puisque le mécanisme d'intégration fiscale progressive (rapprochement des taux de fiscalité sur une période maximale de douze ans) conduira à une diminution continue du taux de foncier bâti applicable aux contribuables courcouronnais. Les maires se sont fixé pour objectif que les effets fiscaux de la création de la commune nouvelle soient neutres pour les contribuables évryens ; cet engagement doit être tenu. En 2020, dans le cadre du vote du budget primitif de la commune nouvelle, les décisions en la matière devront être prises. Pour autant, dès 2019, les deux maires entendent donner corps à leur engagement. C'est ainsi que le taux de la taxe sur le foncier bâti, aujourd'hui de 20,08% à Évry, sera ramené dès l'année 2019 à hauteur de 19,5 % ; cumulé aux exonérations de taxe d'habitation et à la baisse du taux de foncier bâti de Courcouronnes adoptée en 2018, cela conduira à une diminution de la pression fiscale sur les ménages d'Évry-Courcouronnes, qu'ils soient locataires ou propriétaires-occupants, de l'ordre de 8,3 millions d'euros pour les années 2018 et 2019, soit un total proche de 20% du produit annuel des taxes locales pour les deux Villes ou bien encore 125 euros par habitant.

### **1.7. Fonder notre projet sur un socle de valeurs : promouvoir la République et l'égalité entre les femmes et les hommes**

La création de la commune nouvelle doit reposer sur un socle de valeurs affirmées. Leur fondement le plus absolu réside dans la vision républicaine qu'il s'agit de porter et de promouvoir : une République juste, une République fraternelle et solidaire, une République laïque, une République qui permet de donner à chacun la liberté de créer, d'entreprendre, d'apprendre, de croire ou de ne pas croire.

L'ignorance de l'autre, la violence et le non-respect de la dignité de la personne ainsi que les injustices sociales et économiques sont le terreau des replis identitaires. L'idéal, c'est la paix civile permettant le dialogue entre toutes et tous et se révèle source de progrès pour chacune et chacun, quels que soient son statut, son origine, sa nationalité, sa croyance. L'ambition, c'est l'émancipation par la raison et le droit sans céder aux violences issues des haines, quelles qu'elles soient et quelle qu'en soit la concrétisation. Pour agir en commun en respectant la liberté absolue de conscience, la République offre un cadre juridique et politique, fondement du lien social.

À cet égard, les deux villes mettent en œuvre des actions de tous ordres, qu'elles soient spécifiques ou portées dans les politiques publiques qu'elles mettent en œuvre.

Qu'il s'agisse de formations en direction de leurs personnels, d'actions originales et innovantes portées par le tissu associatif, des projets qu'elles déploient en direction de la jeunesse au travers de leurs structures respectives, la promotion des valeurs républicaines et du régime de laïcité est un des fondements de leur engagement.

Avec le Conseil Citoyen Local de la Laïcité, regroupant des membres d'associations, des citoyens engagés, c'est une instance nouvelle de réflexion, de dialogue, de partage qui a été mise en place à Évry au cours de l'année 2016. Son rôle mérite d'être conforté dans le cadre de la commune nouvelle et sa composition élargie dès le début 2019 à des représentants de la société civile de Courcouronnes.

Avec les personnels des deux collectivités, ce sont aussi des échanges de pratiques qui pourront se développer, par exemple afin de mieux accompagner les professionnels dans leur rôle d'éducateurs.

Il en est de même s'agissant des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Évry est signataire de la charte européenne pour l'égalité et met en œuvre une série d'actions en la matière.

Dans nos communes, la lutte contre les stéréotypes de genre, l'accompagnement des acteurs éducatifs, le développement de la mixité filles-garçons représentent des enjeux majeurs. Ils doivent trouver à se décliner dans nos politiques publiques dès les premiers âges de la vie.

Enfin, en raison de leur sexe, les femmes sont victimes d'un grand nombre de violences s'exerçant sous de multiples formes – physique, psychologique, verbale, sexuelle, économique, etc. – et dans différents contextes – conjugal, familial, professionnel, espace public, etc. Les inégalités entre hommes et femmes sont à la fois l'origine et la conséquence de ces violences.

Pour promouvoir une égalité entre les sexes et lutter contre toutes les conséquences – médicales, sociales, psychologiques, matérielles, etc. – de ces violences, il est impératif d'engager tous les moyens nécessaires pour prévenir ces situations, aider celles qui en sont victimes et prendre en charge leurs auteurs. Il s'agit de faire de la commune nouvelle un territoire qui refuse toutes les violences, et en particulier les violences faites aux femmes.



## 2. Transformer la capitale de l'Essonne pour l'ancrer dans le Grand Paris

Lancée en 2007 sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, la formalisation du Grand Paris s'est d'abord focalisée sur la définition d'un nouveau réseau de transport appelé Grand Paris Express qui irriguera quasi-exclusivement Paris et la petite couronne entre 2024 et 2030.

Sous le quinquennat de François Hollande, le Grand Paris a ensuite connu une traduction institutionnelle avec la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris circonscrite à Paris et aux trois départements de petite couronne, à l'exception du pôle d'Orly en Essonne. Pour autant, la gouvernance n'a pas été simplifiée puisque 5 strates administratives (Région, MGP, Départements, EPT, Communes) coexistent désormais sur ce périmètre.

Depuis 10 ans, malgré la mobilisation des élus de grande couronne et plus récemment de la région Ile-de-France, la dynamique métropolitaine est malheureusement pensée et mise en œuvre par l'État comme une extension des limites administratives de Paris pour y organiser principalement les transports et la gouvernance de la zone dense de la métropole.

Or il n'y a pas de « Grand Paris sans Grande Couronne ». L'émergence de grandes agglomérations, telles que Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, dans l'aire urbaine ceinturant la Métropole du Grand Paris, a néanmoins permis d'atténuer l'hypertrophie de cette dernière.

Pour autant, des polarités urbaines fortes doivent se structurer au sein de ces grandes agglomérations pour organiser les portes d'entrée du Grand Paris à ses points cardinaux. Dans cette perspective, l'armature des 5 « Villes Nouvelles » voulues par le Préfet Delouvrier il y a 50 ans autour de la capitale reste géographiquement d'actualité mais cette armature doit se renforcer par la constitution de villes fortes.

À l'instar de Cergy-Pontoise au nord ou de Marne la Vallée à l'est, la création de la commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes va permettre la fortification de la capitale de l'Essonne comme la porte d'entrée sud du Grand Paris.

Et ce à travers une action publique partenariale puissamment structurée sur les thèmes du développement économique et urbain, de la transition écologique et solidaire et des connexions physiques et immatérielles à la dynamique métropolitaine.

### 2.1. Des fleurons aux TPE, priorité absolue à l'épanouissement des acteurs économiques

De l'expérience des Villes Nouvelles, la critique s'est largement focalisée sur les échecs en matière d'urbanisme et d'équilibre social de l'habitat, masquant globalement de bons résultats économiques.

Certes, avec l'aide de l'État jusqu'au début de ce siècle, le tissu économique d'Évry et de Courcouronnes affiche une très grande variété d'activités offrant ainsi aux habitants et aux actifs du territoire une large palette d'emplois, publics ou privés, faiblement ou hautement qualifiés et ce, dans l'industrie, le commerce, la recherche et très majoritairement les services.

Contrairement à beaucoup de villes de taille équivalente, la capitale de l'Essonne ne dépend pas d'un ou quelques acteurs économiques majeurs. Si des fleurons sont installés à Courcouronnes (Accor, Arianespace, Carrefour) comme à Évry (centre commercial régional Évry 2, Safran, UPS), le cœur du tissu économique de la capitale de l'Essonne bat d'un grand nombre de TPE et PME implantées dans les parcs d'activités ou en centre urbain.

Avec un taux d'emploi largement supérieur à 1, la ressource en emplois n'est donc pas déficitaire et l'implantation de nouveaux acteurs économiques reste un axe primordial de travail pour l'Agglomération Grand Paris Sud et les aménageurs du territoire.

L'enjeu économique prioritaire pour Évry-Courcouronnes est double : consolider les implantations majeures qui font écosystème (sous-traitance, commerce, restauration) et travailler à l'adéquation entre l'offre d'emplois et la population active résidente sur la commune nouvelle.

Consolider la présence et permettre le développement des fleurons du territoire est un enjeu fort. D'abord parce qu'Évry et Courcouronnes ont récemment été fragilisées par des départs (Académie Accor, CACF) ou des abandons de projet (Campus Carrefour) préjudiciables à l'image et au développement des deux communes; ensuite parce que des menaces persistent à l'aune des mouvements de concentration ou de constitution de filières dans tel ou tel secteur d'activité.

La commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes sera une opportunité unique pour démontrer, par de multiples biais très offensifs, aux décideurs économiques que la ville capitale de l'Essonne va physiquement muter tout en se connectant aux nœuds de transports de la métropole. Et ainsi retrouver des éléments positifs de différenciation dans le cadre de la concurrence exacerbée des territoires, notamment avec ceux de première couronne dont les coûts fonciers et fiscaux sont structurellement à la hausse.

Rechercher une meilleure convergence entre les emplois offerts et ceux qui les occupent doit également être un objectif important de la commune nouvelle.

Trop d'habitants ont à faire des trajets domicile/travail de plus en plus longs, de la même manière que les emplois offerts à Évry-Courcouronnes engendrent des mouvements pendulaires de plus en plus marqués.

Au-delà de rechercher un bénéfice environnemental (le déplacement le moins polluant reste celui que l'on a pas besoin de faire), accueillir et stabiliser les preneurs des nombreux emplois qualifiés sur le territoire d'Évry-Courcouronnes constitue le levier indispensable au rééquilibrage de l'offre commerciale du centre urbain et de la mixité dans tous les quartiers.

## **2.2. Un urbanisme de Ville Nouvelle en mutation profonde**

En matière d'urbanisme, Évry s'est faite un nom par la mise en œuvre d'un schéma, si ce n'est d'une doctrine, en vogue chez les architectes et urbanistes des années 1970, consistant en la séparation des fonctions de la ville par l'utilisation de la dalle et l'affectation des espaces à l'habitat vertical, à l'habitat horizontal, aux fonctions administratives, au commerce ou encore aux activités industrielles et économiques.

Depuis une vingtaine d'années, Évry et Courcouronnes ont saisi les dispositifs successifs de la Politique de la ville et de la rénovation urbaine (PNRU 1) pour corriger les échecs de cette doctrine dans certains quartiers.

Aujourd'hui, les quartiers des Passages ou des Pyramides à Évry ou celui du Canal à Courcouronnes montrent un nouveau visage plus apaisé, plus sécurisant et plus urbain à de multiples égards : les habitants s'y réapproprient l'espace public et la tranquillité publique est réaffirmée à l'appui également d'autres politiques publiques.

Mais, du fait de la multiplicité des acteurs (État, ANRU, bailleurs, Région, Département, Agglomération, Villes), la rénovation urbaine est un processus lent et complexe qui doit continuer et même s'étendre dans les quartiers déjà bénéficiaires (Canal) ou à d'autres quartiers n'ayant pu bénéficier du PNRU 1.

C'est le cas du quartier du Canal où le groupe scolaire Jacques-Tati et le gymnase Joséane-Adélaïde nécessitent une intervention dans le cadre d'un nouveau programme de rénovation urbaine d'intérêt régional. C'est aussi et surtout le cas du quartier du Parc aux Lièvres à Évry pour lequel une intervention profonde est d'ores et déjà actée dans le cadre d'un nouveau programme d'intérêt national, dont il reste à confirmer les engagements financiers des principaux partenaires au premier rang desquels l'État et l'ANRU.

Parallèlement, dans leur objectif primordial d'attirer et conserver les couches moyennes et supérieures de la population, Évry et Courcouronnes sont engagées dans un effort sans précédent de construction d'une offre résidentielle de logements :

- 1 400 logements sur la ZAC Canal Europe à cheval sur Évry et Courcouronnes
- 1 600 logements sur le secteur du Bras de Fer à Évry
- 400 logements sur le secteur Bois Briard à Courcouronnes
- Plus de 1 000 logements sortis de terre ou en voie de livraison sur la ZAC du centre urbain à Évry
- Au sein de la ZAC des Aunettes

Offre premium, accession à la propriété, logements intermédiaires, logements pour publics spécifiques (étudiants, seniors, pensions de famille), hôtels... Le parc de logements d'Évry-Courcouronnes s'adressera à tous les publics pour garantir aux habitants actuels comme aux futurs arrivants un parcours résidentiel complet pour tous les âges de la vie.

Il est à noter que ces objectifs ambitieux sont crédibilisés par la mise en place d'outils ad hoc à l'appui du Contrat d'Intérêt National « Portes Sud du Grand Paris » signé en 2016 et prévoyant notamment la constitution d'une Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National dont Grand Paris Sud et Grand Paris Aménagement sont les deux actionnaires.

L'État et l'Agglomération viennent donc en support de la volonté des deux Maires de diversifier substantiellement l'offre résidentielle d'Évry et Courcouronnes.

Enfin, la création de la commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes permettra de traiter à l'échelle la plus pertinente le sujet majeur de sa centralité, aujourd'hui constituée par un centre commercial régional dont le modèle économique est fortement questionné par la concurrence, l'émergence du commerce en ligne et les nouveaux comportements de la population.

De surcroît, la forme de cet ensemble commercial, replié sur lui-même et ceinturé de nappes de parking et de circuits de livraison, empêche la réalisation d'un véritable centre-ville ouvert et connecté à l'environnement immédiat où se situent pourtant une gare (ferroviaire et routière), une université, des logements récents et commerces en pied d'immeuble et de grands équipements publics tels que les Arènes de l'Agora et la Patinoire.

Là encore, une démarche partenariale inédite est à l'œuvre réunissant la Ville, l'Agglomération et le propriétaire du centre commercial pour définir une vision stratégique d'ensemble du futur centre d'une ville de près de 70 000 habitants accueillant les flux quotidiens liés à son statut de ville préfecture, capitale départementale et centre universitaire.

Cette démarche inédite a été saluée par l'État qui, en mars 2018, a retenu Évry dans son dispositif « Action Cœur de Ville ».

Cette sélection permettra à ce projet de redynamisation des contours du centre-ville d'Évry-Courcouronnes de bénéficier d'une enveloppe de plusieurs millions par une série de partenaires (Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, Agence nationale de l'Habitat).

Sur le plan opérationnel, les résultats d'un concours d'urbanistes/architectes organisé récemment sont actuellement à l'étude et donneront lieu à des négociations déterminantes dans les prochains mois avec l'ensemble des partenaires pour présenter aux habitants puis réaliser ce projet consubstantiel au destin de la commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes.

### ***2.3. La transition écologique et solidaire au cœur des transformations de la ville***

Le débat public de ces derniers mois, voire de ces dernières semaines, nous rappelle combien la définition et surtout la mise en œuvre d'une feuille de route pour une transition écologique et solidaire est une impérieuse nécessité.

Cette thématique n'est pas nouvelle sur notre territoire, et l'aventure de la Ville Nouvelle a notamment permis à Évry et Courcouronnes d'être précurseurs dans nombre de domaines.

Ils concernent tant les domaines du transport que la préservation des espaces naturels ou bien encore les questions de santé. Toutes les dimensions du développement durable doivent ainsi trouver à être renforcées dans le cadre de la commune nouvelle.

En matière de transports, le site propre intégral de bus voulu par les aménageurs de la Ville Nouvelle fournit une éclairante illustration. Cette infrastructure, gérée par l'Agglomération Grand Paris Sud par conventionnement avec Ile-de-France Mobilités (IDFM), permet notamment au réseau de bus TICE d'être parmi les plus performants du pays en terme de vitesse commerciale et donc sur le plan économique puisque l'Agglomération n'est pas sollicitée par IDFM pour participer financièrement à l'équilibre des comptes du réseau.

De surcroît, l'unique réseau de transport public francilien géré par une société d'économie mixte créée en 1988 à l'initiative des anciens Maires d'Évry et de Courcouronnes, aujourd'hui pilotée par l'actionnariat majoritaire de l'Agglomération Grand Paris Sud.

Il s'agit là d'un modèle de gouvernance et d'autonomie dans le contexte très concurrentiel des transports qu'il conviendra de préserver à l'occasion de la mise en concurrence des réseaux de bus par IDFM, conformément aux directives européennes sur la mise en œuvre de la concurrence dans les réseaux de transport.

Parmi les évolutions à venir sur la gestion de ce site propre, la transformation à l'horizon 2021 de l'actuelle ligne 402 du réseau TICE en T-Zen 4, ligne qui irrigue quasiment tous les quartiers d'Évry-Courcouronnes. À la demande des élus d'Ile-de-France Mobilités et de l'Agglomération Grand Paris Sud, il est actuellement étudié l'achat et le déploiement d'un nouveau matériel encore inédit en Ile-de-France : des bus de 24 mètres en double articulation à motorisation électrique.

Outre la disparition à terme des gaz à effet de serre par rapport aux actuels bus diesel, cette nouvelle motorisation du T-Zen 4 contribuera significativement à diminuer l'exposition au bruit des nombreux riverains de la ligne.

La création d'un réseau de chaleur au gaz fut une autre innovation technique voulue par les aménageurs de la Ville Nouvelle, au même titre que le creusement de puits de géothermie, pour chauffer les bâtiments publics et privés du centre urbain d'Évry et du quartier du Canal à Courcouronnes.

Il y a 10 ans déjà, les élus d'Évry et de Courcouronnes ont souhaité la substitution du gaz par une énergie renouvelable afin à encore de diminuer l'empreinte carbone de ce réseau tout en permettant la maîtrise des charges pour les habitants, que l'explosion des cours du gaz ne permet plus.

En même temps que la création de la commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes en janvier 2019, le réseau de chauffage urbain sera connecté au CITD de Vert-le-Grand permettant ainsi, très majoritairement, son alimentation par des énergies renouvelables dont le coût est maîtrisé à moyen/long terme et bénéficiant, de surcroît, d'un taux réduit de TVA pour le plus grand bénéfice des habitants.

Tout en participant de l'amélioration de l'empreinte énergétique du territoire, les habitants de la commune nouvelle, majoritairement peu aisés, bénéficieront d'une baisse de leur facture énergétique de près de 30% entre 2017 et 2019.

Cependant, l'impératif de la transition écologique et solidaire va devoir progressivement irriguer l'ensemble du champ des politiques publiques municipales et intercommunales.

Dans le prolongement du raccordement du réseau existant de chauffage urbain au CITD de Vert-le-Grand, il faudra examiner les potentialités d'une extension de ce réseau à l'aune des opérations programmées de construction de logements et coupler cette action à une lutte résolue contre la fragilisation d'un nombre grandissant de copropriétés privées.

Des OPAH ou des Plans de Sauvegarde mobilisent déjà des moyens exceptionnels de la collectivité, notamment des deux villes d'Évry et de Courcouronnes, pour enrayer la paupérisation croissante des ménages n'arrivant plus à faire face aux charges croissantes de bâtiments s'apparentant à de véritables passoires thermiques.

La création de la commune nouvelle Évry-Courcouronnes permettra ainsi de renforcer les moyens dévolus, avec le concours indispensable de l'État et de l'Agglomération, pour enrayer ce phénomène de l'habitat indigne et des marchands de sommeil qui fragilisent la pérennité de certaines résidences tout comme l'équilibre social de certains quartiers.

Opérer la transition écologique et solidaire d'une ville de 70 000 habitants en grande couronne, c'est également permettre à ses habitants et à ses salariés de trouver des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle. Le « plan vélo » déployé par la Région Ile-de-France et celui récemment annoncé par le Gouvernement doivent ainsi trouver leur déclinaison localement, de même que l'amélioration des liaisons douces sur le territoire.

Évry et Courcouronnes se sont battues pendant très longtemps pour accueillir un projet de transport dit de « banlieue à banlieue » promis par l'État à la Ville Nouvelle depuis 1978 (cf. tangentielle ferrée sud Achères/Melun)... Il se concrétisera d'ici 2022 par l'arrivée du Tram 12 express entre la gare TGV de Massy et la gare RER d'Évry-Courcouronnes.

Malgré la volonté politique forte affichée par la Région et IDFM, l'État et la SNCF doivent encore apporter au territoire toutes les garanties nécessaires au financement des parts contractuelles de chacun tout comme à la mise en service fin 2021/début 2022 de cette ligne attendue par les habitants et les actifs de l'agglomération.

Évry-Courcouronnes se bat depuis près de 20 ans pour une amélioration significative de la ligne D du RER qui a vu sa fréquentation passer de 300 000 à 615 000 usagers/jour depuis sa création en 1994.

Si le « Service Annuel 2019 » proposé par la SNCF et validé par IDFM permettra, dès le mois de décembre 2018, d'offrir aux usagers un doublement de la fréquence en heures de pointe (2 trains au quart d'heure) et de cibler une ponctualité d'au moins 90% grâce à la réorganisation des circulations sur l'étoile de Corbeil, il n'en reste pas moins que des investissements dans l'infrastructure (Terrier de Bercy, aménagements en avant gares de Lyon et Bercy, signalisation, régénération) doivent être décidés par l'État et mis en œuvre par la SNCF dans un délai urgent pour offrir aux usagers de la branche dite de la Vallée une perspective de liaisons directes avec Paris.

À cet égard, le rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures publié en février dernier a pointé l'urgence à désaturer les noeuds ferroviaires des gares parisiennes en citant expressément celui des gares de Bercy et Lyon où circule le RER D. La Ministre des Transports vient très récemment de reprendre à son compte cette priorité dans le cadre ses annonces sur la programmation des investissements de transports avec une enveloppe budgétaire en augmentation de 40% sur le quinquennat. Il reste maintenant à poursuivre le lobbying engagé par le Président de l'Agglomération Grand Paris Sud, qui a déjà réuni plus de 80 signatures de collectivités concernées par les améliorations induites par le Terrier de Bercy pour obtenir une décision formelle de réalisation de cet investissement.

Depuis l'inauguration de la ligne Évry-Courcouronnes/Paris-Gare de Lyon en 1975, le temps de trajet s'est dégradé de plus de 10min en l'espace de 40 ans, alors que sur la même période les villes de la ceinture des cathédrales (Chartres, Vendôme, Reims) se sont rapprochées de Paris. Il doit donc être mis fin à l'éloignement, en temps, de la grande couronne par rapport à Paris, c'est une condition sine qua non d'une métropole du Grand Paris qui se veut inclusive et non à plusieurs vitesses.

Ce raisonnement est fondamental et valable également sur le sujet de la route.

Évry-Courcouronnes s'éloigne aussi, en temps, de Paris par la route. Aux heures de pointe, il n'est plus possible de rejoindre la capitale en moins d'1h voire 1h30. De même les accès à Évry-Courcouronnes depuis la N104 Versailles ou la N104 Marne-la-Vallée sont saturés aux heures de pointe du matin comme du soir. Par la mise en réseau des volontés politiques nationales et régionales de réfléchir aux nouveaux usages de la route, Évry-Courcouronnes doit s'imposer comme un territoire d'expérimentations et d'investissements.

L'autoroute A6 et la N104 doivent être « remises à niveau » pour permettre à nouveau à la capitale de l'Essonne de respirer et d'offrir une mobilité efficiente sans quoi l'attractivité économique du territoire sera remise en cause.

Des expérimentations doivent donc être rapidement imaginées et proposées pour mettre en service des corridors significativement longs de voies réservées aux véhicules propres ou en covoiturage pour inciter à l'évolution des comportements. Ces expérimentations devront s'accompagner d'une démarche inédite et incitative d'évolution des modes de travail tant dans les entreprises que dans les administrations : décalage coordonné des heures de travail dans les grandes entreprises, collectivités et administrations afin d'étaler les pointes et soulager les réseaux de transport ; incitation au télétravail 1 à 2 jours par semaine ; incitation à l'utilisation des espaces de coworking, développement des Plans de Déplacements d'Administration, etc...

Parallèlement, il conviendra de continuer les grandes opérations d'aménagement de redistribution de l'espace public au profit des circulations douces et de la qualité de vie, à l'instar de l'opération Delouvrier/Bois-Briard qui s'achève et qui aura permis d'effacer la RD446 en configuration 2X2 voies autoroutières séparant physiquement Courcouronnes Centre d'Évry, et ce en accompagnement de l'arrivée du Tram 12 express.

La prochaine opération de cette dimension à Évry-Courcouronnes devra traiter de la requalification de l'ex-RN 7 dans sa traversée d'Évry, notamment dans le cadre d'un projet de site propre de transports en commun entre le pôle d'emplois Orly/Rungis et sa plate-forme aéroportuaire avec le pôle Évry/Corbeil (CHSF, Génopole, UPS).

Même si l'horizon est de moyen/long terme, le travail sur la mutation des fonciers doit s'engager rapidement pour préfigurer les conditions d'un schéma urbain et de mobilités au niveau de la nécessaire transition écologique et solidaire à mener sur notre territoire. L'implication de la Région et du Département est indispensable pour relancer les études sur ce sujet.

La question de la transition énergétique et écologique doit aussi être présente dans les politiques de développement et d'entretien du patrimoine public bâti et non-bâti. Beaucoup reste à faire en la matière, car c'est la conception même des bâtiments qui doit être davantage marquée par les enjeux climatiques qui sont devant nous.

Sur nos espaces publics, le bannissement de l'usage des produits phyto-sanitaires est désormais acquis et mis en œuvre. Les techniques de substitution sont encore coûteuses. C'est donc une inlassable pédagogie qu'il importe de déployer auprès des habitants pour expliquer ces changements.

Dans nos bâtiments, la gestion à distance des réseaux d'électricité, de chauffage, de gaz représente un autre enjeu de taille. En développant ces techniques, en procédant à des investissements ciblés, les premières expériences montrent que des gains financiers notables peuvent être engrangés.

Agir en faveur du développement durable, c'est également renforcer nos dispositifs de sensibilisation au développement de comportements éco-responsables. Les administrations peuvent et doivent en la matière faire preuve d'une plus grande exemplarité. L'intégration de véhicules plus propres dans les flottes peut en être une traduction. On peut également s'interroger sur l'objectif d'une administration « zero-papier » : si le but peut aujourd'hui sembler lointain – de gros efforts ont néanmoins été accomplis en matière de dématérialisation, et se poursuivent dans de nombreux domaines – il est suffisamment ambitieux pour qu'un travail soit dès à présent engagé.

Enfin, il n'est pas possible d'évoquer les questions de transition écologique sans aborder les questions de restauration : en cette rentrée 2018, au travers du nouveau marché de restauration passé par la Ville d'Évry, c'est un réel saut qualitatif, qui doit être soutenu par une démarche active d'éducation et de sensibilisation auprès des enfants.

#### **2.4. Accéder aux savoirs et se connecter aux réseaux de demain**

Penser le futur d'Évry-Courcouronnes au sein de la métropole francilienne, en porte sud du Grand Paris, ne peut se limiter aux enjeux d'urbanisme et de transports aussi cruciaux soient-ils.

Parmi les caractéristiques indispensables d'une « Ville Monde » dans un environnement globalisé qu'est le Grand Paris au-delà de ses limites administratives, l'accès aux savoirs et à la connaissance est une dimension tout aussi stratégique que l'accès à la mer, à une place financière ou à un aéroport international.

Depuis que la notion de Grand Paris est présente dans le débat public, les gouvernements successifs n'ont cessé de structurer un pôle de recherche et d'enseignement supérieur de renommée mondiale sur le site du Plateau de Saclay, en particulier pour rivaliser avec les pôles concurrents aux États-Unis, ailleurs en Europe et surtout en Asie, notamment en Chine.

Il y a quelques années, alors que l'Université d'Évry Val d'Essonne - encore très jeune en comparaison avec l'appareil universitaire parisien multi-séculaire - le choix stratégique d'un arrimage de l'UEVE et des grandes écoles au pôle scientifique et technologique de Paris Saclay a été fait. Sauf à risquer un irrémédiable déclasserement, ce fut et cela reste le meilleur choix possible.

En cela, le maillage de transports publics se constituant entre Évry et Massy via le Tram 12 express, puis entre Massy et le plateau de Saclay via la future ligne 18 du Grand Paris Express, donnera une réalité physique tangible à ce choix et l'écosystème qu'il constituera.

Cependant, les choix de l'appareil d'État et la gouvernance parfois kafkaïenne de l'enseignement supérieur et de la recherche s'avèrent souvent empreints de cette tentation bien française du jacobinisme, se traduisant par une recentralisation autour de Paris et de la petite couronne des attributs d'une métropole de rang mondial.

Évry et Courcouronnes l'ont vécu il y a quelques années avec la décision incompréhensible de déménager le CNES à Paris, en le séparant d'Arianespace resté sur notre territoire alors qu'ils étaient installés côte à côte sur le même site depuis 30 ans.

Évry et Courcouronnes ont aussi eu à déplorer ces mêmes réflexes de recentralisation de la part d'acteurs économiques tels que Carrefour ou plus récemment CACF.

Aujourd'hui, les mêmes tentations resurgissent quant à la pérennité physique sur notre territoire d'équipements de recherche ou de grandes écoles alors que les nouvelles technologies et le développement en cours des infrastructures de transports permettent désormais de s'abstraire de toute velléité de concentration excessive en un seul et même lieu.

La création de la commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes permettra de réaffirmer la volonté de la capitale de l'Essonne et de toute une agglomération d'être partie prenante des enjeux de consolidation de l'enseignement supérieur et de la recherche française.

La Ville et l'agglomération disposent de réserves foncières et de la présence de fleurons en la matière tels que le CHSF, qui a vocation à devenir un équipement hospitalo-universitaire, et du Génopole créé il y a 20 ans et qui s'affirme aujourd'hui comme un cluster de référence à l'échelle européenne et internationale en matière de biotechnologie et de génétique.



Ces deux fleurons représentent parfaitement le double défi de l'attractivité et de la solidarité d'Évry-Courcouronnes. Avec d'un côté le Centre Hospitalier Sud Francilien, ses 3 500 emplois, 1 200 lits, 14 salles d'opérations qui incarne à lui seul la modernité du service public hospitalier, lui-même pourtant en crise profonde, et qui vient très récemment de se faire classer parmi les 50 premiers hôpitaux de France dans 9 spécialités ; et de l'autre côté le Génopole qui fête en 2018 le vingtième anniversaire d'un pari fou réalisé par des élus et des scientifiques ayant permis la création ex-nihilo du premier bio-cluster européen avec aujourd'hui 2500 emplois répartis dans près de 90 entreprises de biotechnologies et 20 laboratoires académiques de recherche.

Au croisement de la N7 et de la N104 où ces deux entités cohabitent, l'entrée sud d'Évry-Courcouronnes représente l'esprit pionnier de la capitale de l'Essonne.

La combinaison des forces entre recherche publique et privée, formations universitaires, entreprises innovantes de haute technologie continue d'être ardemment portée, une fois encore, par des élus et des professionnels pour créer le « cluster Grand Paris Sport » ; constitué en association en mai dernier sous l'égide de Tony Estanguet, président du COJO en vue des JOP 2024 de Paris, il vise à faire émerger des solutions nouvelles et accélératrices de développement pour le sport français, en s'appuyant notamment sur l'acquis du territoire en matière de santé et de recherche sur la médecine de demain.

Etre partie prenante d'une Ville Monde, c'est aussi garantir notre accès aux réseaux de communication de demain.

Là encore, l'ex-Ville Nouvelle fut pionnière lorsqu'au début des années 1980, l'État décida de mettre en œuvre son « Plan Câble » qui permit aux habitants d'accéder à la première génération technologique du câble. L'abandon progressif de ce réseau par les opérateurs successifs conjugué à l'accélération soudaine des technologies numériques a entraîné un décrochage de notre territoire, par rapport au cœur de la métropole, dans son accès à Internet via l'ADSL et plus récemment la fibre optique.

Cependant, la mobilisation du Président de l'Agglomération Grand Paris Sud et du Président de l'AMIF auprès des opérateurs désignés par l'État pour « fibrer » Évry (Orange) et Courcouronnes (SFR) aura permis de gagner de précieux mois par rapport à l'échéance contractuelle de 2019.

Ainsi le quartier du Centre à Courcouronnes, qui n'était par endroit même pas desservi par la technologie ADSL, a été définitivement raccordé à la fibre optique à l'été 2018. L'ensemble du territoire d'Évry l'est également en cette fin d'année 2018, même si naturellement une partie du déploiement vertical reste à opérer.

Mais en matière de réseaux, considérant l'accélération technologique, le sujet n'est désormais plus la fibre optique mais la préfiguration des prochaines frontières technologiques telles que la 5G en remplacement de la 4G pour faire face à l'explosion des échanges de données (plate-forme de streaming, commerce en ligne, etc...).

La création de la commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes doit signer la volonté de la capitale de l'Essonne de revenir dans la course aux expérimentations technologiques qui sont facteurs de différenciation et d'attractivité pour permettre aux entreprises de se développer, aux étudiants de choisir notre territoire et aux laboratoires ou établissements de recherche de signifier Évry-Courcouronnes et son agglomération comme le territoire de tous les possibles.

C'est une stratégie de développement numérique innovante, au service de nos nouveaux usages, qu'il s'agit de construire et de développer, notamment en s'appuyant sur les partenaires locaux mais aussi sur l'agglomération.

Dans cet esprit, le chantier récemment ouvert avec les communes pour permettre de faciliter l'accès aux données représente une étape importante du déploiement d'une stratégie numérique.

Dans la même veine, la capitale de l'Essonne doit se positionner sur les évolutions majeures à venir dans les réseaux vitaux de l'économie de demain : bien sûr les réseaux de communication mais aussi d'eau (maîtrise de la distribution mais aussi de l'approvisionnement pour économiser la ressource et fixer son prix) et d'électricité (smart grid ; électrification du parc de véhicules) face aux mutations technologiques et environnementales qui sont devant nous.

## CONCLUSION

### **Évry-Courcouronnes, une étape majeure à valider et un processus à poursuivre !**

Sur un territoire historiquement et politiquement très marqué, la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019 constitue un tournant historique dont les prémises remontent à dix ans en arrière et dont le processus enclenché il y a 2 ans a été d'une certaine façon validé par le résultat de l'élection présidentielle de 2017.

Évry-Courcouronnes est donc le fruit d'une vision stratégique de deux Maires, appuyés sans réserve par leurs équipes, qui au-delà de toute considération partisane et politicienne, ont décidé de placer la réussite de leur territoire au-dessous de tout.

50 ans après l'aventure extraordinaire, décidée par l'État, de la Ville Nouvelle, les élus comme les habitants d'Évry et de Courcouronnes engagent librement un nouveau chapitre tout aussi passionnant de leur histoire pour mieux répondre aux défis de demain.

Parmi ces défis, la construction d'une nouvelle identité pour la capitale de l'Essonne, non par plaisir de la communication, mais pour donner à voir aux Franciliens, aux Français et aux étrangers la réalité de ses atouts, de ses forces et de ses immenses potentialités en s'affirmant comme un territoire d'avenir. Pour y parvenir, une démarche d'union sacrée va prochainement se concrétiser autour de la commune nouvelle avec la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne, le Préfet du département et l'Agglomération Grand Paris Sud.

Si la création de la commune nouvelle relève d'une décision politique assumée, et largement partagée par les milliers d'habitants rencontrés tout au long de la grande concertation, la validation ultime du projet se fera par les citoyennes et citoyens d'Évry-Courcouronnes à l'occasion de l'élection municipale de mars 2020.

Ce rendez-vous électoral sera l'occasion de proposer aux habitants une nouvelle offre politique, totalement autonome des partis et mouvements politiques, qu'ils soient anciens ou plus récents. Dans le contexte national, institutionnel et francilien en perpétuel mouvement, notamment depuis le début du quinquennat d'Emmanuel Macron, le statu quo n'est plus une option. Ne rien faire, ne rien tenter est l'assurance d'un déclassement territorial et économique à très court terme.

Construire une capitale départementale de 70 000 habitants au sein d'une agglomération de 350 000 habitants, d'un département de 1 200 000 habitants et d'une région de 12 000 000 habitants ne peut décemment être perçu comme déstructurant des équilibres politiques et territoriaux n'ayant plus aucun sens.

Au contraire, chacun doit prendre conscience qu'à moyen terme la création d'Évry-Courcouronnes n'est qu'une étape. Face à Paris qui finira tôt ou tard par franchir le périphérique, face à des esquisses en première couronne de fusions de communes elles-mêmes déjà plus peuplées qu'Évry-Courcouronnes, les territoires de grande couronne devront constituer des pôles communaux puissants d'au moins 100 à 150 000 habitants au sein d'agglomérations qui devront se consolider sur des bassins d'au moins 500 000 habitants.

Appeler de ses vœux le phénomène de métropolisation en Ile-de-France est incompatible avec toute forme de conservatisme territorial. Les habitants, les investisseurs et les acteurs économiques vivent, créent et s'épanouissent en dehors de toute considération topographique-administrative depuis bien longtemps déjà.

Créer la commune nouvelle d'Évry-Courcouronnes, au-delà de l'acte délibératif soumis au vote des élus des deux conseils municipaux du 27 septembre 2018, c'est avant tout un acte de foi en l'intelligence collective pour réaffirmer notre attachement aux valeurs de la République et aspirer à un nouveau dessein commun.



COMMUNE  
ÉVIDENCE